

Annexe 1

Structure du mémoire technique

De manière claire et synthétique, le candidat explique en 20 pages maximum (hors annexes), l'organisation, la méthode et les moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes du pouvoir adjudicateur en respectant la structure présentée ci-dessous.

1. Moyens humains et matériels

- Présentation succincte de l'entreprise, son implantation, ses effectifs.
- Qualifications émanant d'un organisme agréé (Quali'ENR ou QualifElec ou Qualibat) spécifiques au solaire photovoltaïque : Quali'PV, 5911, SPV1, SPV2, etc. correspondant au niveau puissance du marché.
- Références installées
- Moyens matériels et de sécurités
- Recours à des sous-traitants : préciser pour quelles missions

2. Méthodologie liée aux travaux (sous-traitance ou non)

- Méthodologie liée au respect des règles de sécurité
 - o Accès aux toitures (inclinés et terrasses) : ouvriers, matériels
 - o Solutions de mise en sécurité des toitures : inclinés, terrasses
- Méthodologie affectée aux travaux de toiture : système de pose :
- Méthodologie affectée aux travaux électriques photovoltaïques : onduleurs, coffrets, câblages, ...
- Méthodologie dédiée aux essais et vérification
- Modalités de mise en service de l'installation

3. Centrale solaire photovoltaïque

- Description qualitative et technique du module proposé (marque, référence, puissance, fiche technique...)
- Description qualitative et technique du système de pose proposé (marque, référence, fiche technique...)
- Justification de la solution module/système de pose sous certification (Atec, ETN, ...)
- Description qualitative et technique des onduleurs proposés (marque, référence, fiche technique...)
- Description qualitative et technique des éléments du système de supervision proposé (marque, référence, fiche technique, protocole de communication utilisé...)
- Synthèse des garanties matériel : modules, systèmes de pose, onduleurs, ...

4. Planning d'intervention

- Planning détaillé des travaux précisant les principales étapes (phasages, jalons critiques...) :
 - o Démarche de raccordement
 - o Mise en sécurité et livraison des matériaux
 - o Pose du système d'intégration
 - o Pose des modules
 - o Câblage DC/AC
 - o Pose des équipements électriques : onduleur, coffrets, AU, ...
 - o Visite contrôleur technique (mission Consuel)
 - o Obtention Consuel
 - o Réception - DOE